



## Droit du travail pour un attaché commercial

-----  
Par Visiteur

ATTACHE COMMERCIAL DEPUIS 2000 DANS UNE ENTREPRISE COMMERCIALE DE MATERIELS DE DENEIGEMENT JE VIENS D ETRE INFORME DE LA DECISION DE MON EMPLOYEUR DE REDUIRE MON PERIMETRE COMMERCIAL CE QUI VA ENTRAINER UNE PERTE DE COMMISSIONS DE PLUS DE TRENTE POUR CENT DONC UNE BAISSSE TRES CONSEQUENTE DE MES REVENUS; 1500? PAR MOIS ENVIRON CAR IL A DECIDE DE ME PRIVER DE LA ZONE PYRENEES SUR LAQUELLE JE TRAVAILLE DEPUIS PLUSIEURS ANNEES. J AVAIS ACCEPTE VERBALEMENT UN ELARGISSEMENT DE LA ZONE ET MON EMPLOYEUR PENSE "QUE J'AI DES RESULTATS EXCEPTIONNELS ET QUE JE POURRAI ME RATTRAPER SUR UN SECTEUR OU IL NE NEIGE JAMAIS ET OU MON CHIFFRE D AFFAIRES EST TRES FAIBLE; IL SE PROPOSE D EMBAUCHER UN NOUVEAU COMMERCIAL SUR MON SECTEUR RENTABLE ET AUCUNE NEGOCIATION N EST POSSIBLE. QUELS SONT MES DROITS SACHANT QUE J AI 57 ANS ET QUE MON SALAIRE IMPOSABLE EST D ENVIRON 57KE/AN ET MON CHIFFRE D AFFAIRES DE PLUS DE TROIS MILLIONS D EUROS???